

Des aides financières pour tous vos projets Hitachi



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

À SAVOIR




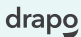


Vous devez être RGE
pour en faire bénéficier vos clients.

Tableau récapitulatif 2024 des principales aides disponibles

(MAJ 25/06/2024 selon loi de finance en vigueur. Ces informations pourraient évoluer. Conditions non exhaustives.)

		TVA									
TYPE		Taux réduit	Pilier efficacité / mono geste : décarbonation chauffage ou eau chaude sanitaire			Pilier performance / Rénovation Globale					
CONDITIONS PRINCIPALES		Logement + de 2 ans	<ul style="list-style-type: none"> Propriétaire occupant ou bailleur Logement + de 15 ans (2 ans si remplacement chaudière fioul uniquement) Sous conditions de ressources Accessible tous DPE jusqu'à fin 2024, ensuite seulement DPE A à E DPE non obligatoire 			<ul style="list-style-type: none"> Logement avec un DPE de A à E (non obligatoire) Logement avec un DPE F ou G (obligatoire à partir de 2025) Propriétaires occupants ou bailleurs Logement de + 15 ans Gain de minimum 2 classes de DPE après travaux 2 gestes d'isolations et chauffage + chauffage ENR obligatoire si fioul Accompagnateur rénov' obligatoire Audit énergétique obligatoire DPE non obligatoire CEE gérés par l'Anah 					
POUR QUI ?		Accessible à tous	Ménages BLEUS (très modestes)	Ménages JAUNES (modestes)	Ménages VIOLETS (intermédiaires)	Ménages BLEUS (très modestes)	Ménages JAUNES (modestes)	Ménages VIOLETS (intermédiaires)	Ménages ROSES (aisés)		
SOLUTIONS HITACHI		CRITÈRES TECHNIQUES PRINCIPAUX		QUEL MONTANT AVEC NOS PARTENAIRES ? 							
PAC AIR/EAU YUTAKI	Etas > 111% (hors régulation)	5,5% Matériel + pose	5 000 €	4 000 €	3 000 €	Saut 2 classes : 40 000 € HT éligibles Prise en charge : 80% + 10% bonus passoire	Saut 2 classes : 40 000 € HT éligibles Prise en charge : 60% + 10% bonus passoire	Saut 2 classes : 40 000 € HT éligibles Prise en charge : 45% + 10% bonus passoire	Saut 2 classes : 40 000 € HT éligibles Prise en charge : 30% + 10% bonus passoire		
CHAUFFE-EAU YUTAMPO R32	Pour MPR Etas >100% si profil L et >110% si profil XL / Pour CEE COP > 2,4	5,5% Matériel + pose	1 200 €	800 €	400 €	Saut 3 classes : 55 000 € HT éligibles Prise en charge : 80% + 10% bonus passoire	Saut 3 classes : 55 000 € HT éligibles Prise en charge : 60% + 10% bonus passoire	Saut 3 classes : 55 000 € HT éligibles Prise en charge : 50% + 10% bonus passoire	Saut 3 classes : 55 000 € HT éligibles Prise en charge : 35% + 10% bonus passoire		
TRIPLE C R32	Se reporter aux conditions Air/Air et Chauffe-eau	Se reporter à la PAC Air/Air et Chauffe-eau	Jusqu'à 1 200 €	Jusqu'à 800 €	Jusqu'à 400 €	Saut 4 classes : 70 000 € HT éligibles Prise en charge : 80% + 10% bonus passoire	Saut 4 classes : 70 000 € HT éligibles Prise en charge : 60% + 10% bonus passoire	Saut 4 classes : 70 000 € HT éligibles Prise en charge : 50% + 10% bonus passoire	Saut 4 classes : 70 000 € HT éligibles Prise en charge : 35% + 10% bonus passoire		
PAC AIR / AIR	SCOP > 3,9 et puissance <12kW	20% Matériel + 10% pose	×	×	×						







 Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE			ECO PTZ
Standard	Coup de pouce Chauffage	Coup de pouce rénovation Globale	Taux 0%
<ul style="list-style-type: none"> Logement + de 2 ans Remplacement de chauffage autre que chaudière 	<ul style="list-style-type: none"> Logement + de 2 ans Sous conditions de revenus Remplacement de chaudière par une PAC Air/Eau 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible uniquement aux bénéficiaires non éligibles à MaPrimeRenov Performance / Rénovation globale <i>Ex : résidences secondaires / bailleurs sociaux / logements vacants / personne morales</i> Gain de minimum 2 classes au DPE 2 gestes d'isolation + chauffage ENR Audit énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> Propriétaire occupant ou locataire Logement + de 2 ans
Accessible à tous	Ménages BLEUS et JAUNES	Ménages VIOLETS et ROSES	Bénéficiaires non éligibles à MPR Performance / Rénovation Globale
QUEL MONTANT AVEC NOS PARTENAIRES ?   			
Selon projet, jusqu'à 1 400 €	4 000 € mini bonifié par nos partenaires	2 500 € mini bonifié par nos partenaires	jusqu'à 50 000 € sur 20 ans
Selon projet, jusqu'à 1 000 €	Selon projet, jusqu'à 1 000 € barème Standard	Selon projet, jusqu'à 500 € barème Standard	×
Selon projet, jusqu'à 250 €	Selon projet, jusqu'à 250 € barème Standard	Selon projet, jusqu'à 80 € barème Standard	jusqu'à 50 000 € sur 20 ans
Selon projet, jusqu'à 1 000 €	Selon projet, jusqu'à 1 000 € barème Standard	Selon projet, jusqu'à 500 € barème Standard	×

Des aides financières pour tous vos projets Hitachi

ZOOM sur les 4 catégories de ménages...

PLAFOND DE RESSOURCES MAPRIME ET CEE (Hors Ile-de-France / Ile-de-France)

NOMBRE DE PERSONNE(S) COMPOSANT LE MÉNAGE	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE (RFR) - RFR indiqué sur l'avis d'imposition			
	 MaPrimeRénov'Bleu <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	 MaPrimeRénov'Jaune <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	 MaPrimeRénov'Violet <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	 MaPrimeRénov'Rose <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>
1	jusqu'à 17 009 € / 23 541 €	jusqu'à 21 805 € / 28 657 €	jusqu'à 30 549 € / 40 018 €	> 30 549 € / 40 018 €
2	jusqu'à 24 875 € / 34 551 €	jusqu'à 31 889 € / 42 058 €	jusqu'à 44 907 € / 58 827 €	> 44 907 € / 58 827 €
3	jusqu'à 29 917 € / 41 493 €	jusqu'à 38 349 € / 50 013 €	jusqu'à 54 071 € / 70 382 €	> 54 071 € / 70 382 €
4	jusqu'à 34 948 € / 48 447 €	jusqu'à 44 802 € / 58 981 €	jusqu'à 63 235 € / 82 839 €	> 63 235 € / 82 839 €
5	jusqu'à 40 002 € / 55 427 €	jusqu'à 51 281 € / 67 473 €	jusqu'à 72 400 € / 94 844 €	> 72 400 € / 94 844 €
Par personne supplémentaire	+ 5 045 € / + 6 970 €	+ 6 462 € / + 8 486 €	+ 9 165 € / + 12 006 €	+ 9 165 € / + 12 006 €

... et les prises en charge maximum en cas de cumul des aides (écrêtement)

CATÉGORIES DE MÉNAGES	BLEU	JAUNE	VIOLET	ROSE
PRISE EN CHARGE MAX MPR RÉNO GLOBALE DONT CEE / MPR MONOGESTE + CEE	100 % / 90 %	80 % / 75 %	60 % / 60 %	40 % / 40 %
	SOLUTION		PLAFOND DE DÉPENSES ÉLIGIBLES	
PAC AIR / EAU			12 000 €	
CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE			3 500 €	

Des services HITACHI pour vous accompagner

Hitachi et ses partenaires ont mis en place des outils exclusifs pour vous aider : simulations, montage des dossiers CEE Coup de pouce & MaPrimeRenov, gestion administrative...

Rendez-vous sur primes.drapo.hitachiclimat.fr & primesenergie.fr pour les découvrir.

Les solutions HITACHI sont également éligibles à beaucoup d'autres programmes, n'hésitez pas à vous renseigner (Programmes d'autres obligés, Chèques énergie, Aides des collectivités...).

La performance HITACHI

Tous les produits HITACHI atteignent les seuils de performances requis pour prétendre aux aides de l'Etat. Par exemple toutes nos Yutaki sont éligibles avec des Etas > à 111%.

ASTUCE



Dans vos dossiers, il faut indiquer l'Etas hors régulation et moyenne ou haute température.

Vous êtes en copropriété ?



MaPrimeRenov et CEE sont également ouverts aux travaux des logements collectifs, votés en Assemblée Générale et pilotés par le syndicat de copropriété.

- 75% d'habitations principales minimum,
- Non soumis aux ressources de chaque copropriétaire,
- Un minimum de 35% de gain énergétique est requis,
- Jusqu'à 45% du montant des travaux, dans la limite de 25 000 € de travaux par logement, soit 6 750 € par logement.

La règle de l'écrêtement

À SAVOIR



En cas de cumul de MaPrimeRenov et d'autres aides, il réside un reste à charge minimum pour le client, de 10 à 60% du devis TTC, dans la limite du plafond max de dépenses éligibles.

La prise en charge est aussi limitée par les montants des forfaits par type de travaux et conditionnée à un maximum de 20 000 € sur 5 ans.

Ressources pour aller plus loin :

www.faire.gouv.fr
www.maprimerenov.gouv.fr
www.ecologie.gouv.fr
www.anah.fr
www.france-renov.gouv.fr

Directive des Equipements Sous Pression (DESP)

La DESP est la transposition de la directive européenne dite directive 2014/68/UE, qui fixe les exigences minimales de sécurités concernant tous les équipements sous pression mis sur le marché.

Quels sont les produits concernés ?

Tous les systèmes sous pression de catégorie minimum II : Splits systèmes, PAC Air/Eau, PAC Air/Air, DRV, Chiller...

Obligations fabricants	Obligations installateurs/exploitants	
	AVANT LA MISE EN SERVICE	EXPLOITATION
<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de conformité CE de l'ensemble, • Annexe PED indiquant la catégorie des composants soumis, • Notice d'instruction de l'équipement en français, • Attestation de conformité ou documentation des accessoires de sécurité : pressostats de sécurité, soupape de sécurité... • Attestation ou documentation du composant soumis (équipements de moins de 10 ans). 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier d'exploitation : listing des produits... • Plan d'inspection (PI) qui définit les actions minimales de surveillance, • Vérification Initiale (VI) de l'équipement, • PV de mise en service. 	<p>Inspection périodique (IP) des récipients</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 ans pour les systèmes contenant un ESP de Catégorie IV au titre de la DESP, • 4 ans pour les autres... <p>Requalification périodique (RP)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 ans : remplacement ou retarage des soupapes.

Qui contrôle ?

Sociétés de conseils ou Organismes Habilités (OH)

Seuls les Organismes Habilités Bureaux Veritas, APAVE... peuvent approuver un PI ou procéder à une Requalification Périodique.